

Formation Jeudi 13 juin 2024 Pôle Activités Publiques





Formateurs

Professeur Charles FORTIER, agrégé de droit public, professeur à l'université de Franche-Comté Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique

Objectifs

À l'issue de la formation, les stagiaires connaîtront :



- les différents types d'actes administratifs unilatéraux
- les règles attachées à l'édiction d'un acte unilatéral : la compétence, la procédure, la forme
- les modalités d'exécution des actes administratifs unilatéraux
- les différentes possibilités de voir disparaître un acte administratif unilatéral.

Méthode pédagogique



Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques. Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive.

Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué avant la formation.

Moyens techniques : salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board.

Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratique



Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction Attestation de suivi Auto-évaluation

Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre 75008 PARIS Tél : 01.53.04.08.85 Email : altaiuris@alt ai uris.com

Email: altajuns@altajuns.com
Site Internet: www.altajuris.com

Identifiant SIRET: 438 324 204 00041

Identifiant SIRET: 438 324 204 0004

Organisme de formation : Certifié QUALIOPI sous le numero F1612
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Informations pratiques

Programme de formation

Public



Avocats spécialisés en droit public / susceptibles de former des recours devant le juge de l'excès de pouvoir.

ALTA-JURIS

INTERNATIONAL

Prérequis





Date, heures, lieu

Jeudi 13 juin 2024 De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International 2 rue de Penthièvre - 75008 PARIS



Voir la convention de formation.





ALTA-JURIS INTERNATIONAL 2 rue de Penthièvre 75008 PARIS

Tel: 01.53.04.08.85

Mail: altajuris@altajuris.com

Introduction (1 h. 30)

- Définition de l'acte administratif unilatéral
- Les catégories d'actes administratifs unilatéraux

1ère partie - L'élaboration de l'acte administratif unilatéral (2 h. 30)

Chapitre 1 - La compétence de l'auteur de l'acte

- Section 1 Le titulaire de la compétence (identification régime des délégations)
- Section 2 L'exercice encadré de la compétence (conditionnée / discrétionnaire)

Chapitre 2 - La procédure d'élaboration de l'acte

- Section 1 Le régime des consultations (avis simples / avis conformes, etc.)
- Section 2 Les règles propres aux actes individuels (examen particulier des circonstances, contradictoire, etc.)

Chapitre 3 - La forme de l'acte

- Section 1 La présentation matérielle
- Section 2 Les garanties accordées aux administrés (motivation, voies de recours)
- Section 3 La possibilité de décisions implicites (régime)

2ème partie - L'exécution de l'acte administratif unilatéral (1 h. 30)

- Chapitre 1 L'entrée en vigueur (modalités, non-rétroactivité, etc.)
- Chapitre 2 La force exécutoire (privilège du préalable, conditions de l'exécution forcée)

3ème partie - La disparition de l'acte administratif unilatéral (1 h. 30)

- Chapitre 1 L'abrogation (actes créateurs de droits / non créateurs de droits)
- Chapitre 2 Le retrait (actes légaux / illégaux)
- Chapitre 3 L'annulation (REP)